

OBSERVATION N° 22

Mardi 20/01/2025 – 11 : 20

Vous êtes

Ville

Fleury les Aubrais

Votre remarque

Sujet

Préservation d'une zone humide

Message

J exprime un avis défavorable au projet d'aménagement de la ZAC 3 du parc technologique parce qu'il implique la destruction d'une zone humide. Plus précisément :

1. il est nécessaire de préserver le fonctionnement hydrologique des terrains, la couche supérieure argileuse laisse passer l'eau, mais, à une faible profondeur, les argiles sont totalement imperméables (aucune trace d'oxydation) ; la fonction de régulation de la couche supérieure disparaîtrait ; les risques d'inondation avérées sur toute cette zone seraient renforcés.

2. La biodiversité végétale et animale doit être maintenue.

3. La compensation par l'installation d'une zone équivalente dans un autre secteur est une fausse solution. On ne peut reconstituer une zone humide dont les caractéristiques (sols, végétation, micro-organismes, petits animaux) ont mis de très nombreuses années à exister. En outre, la surface de la zone de compensation semble inférieure à celle de la zone concernée par l'aménagement. Le bilan de l'opération de compensation est, selon moi, négatif